

Honoraires transaction en immobilier d'habitation

Jusqu'à 79 999 €	6.88% HT	8.25% TTC avec un minimum de 2500 € TTC pour les stationnements et 4800 € TTC pour les autres biens.
De 80 000 € à 99 999 €	6.25% HT	7.5% TTC
De 100 000 € à 149 999 €	5.83% HT	7.0% TTC
De 150 000 € à 199 999 €	5.42% HT	6.5% TTC
De 200 000 € à 299 999 €	5.00% HT	6.0% TTC
De 300 000 € à 399 999 €	4.58% HT	5.5% TTC
À partir de 400 000 €	4.17% HT	5.0% TTC
Programme neuf	4.17% HT	5.0% TTC
Avis de valeur Gratuit dans le cadre d'un projet de vente	150 € HT	180 € TTC

*Les honoraires sont exprimés en pourcentage du prix de vente et sont à charge du vendeur sauf convention contraire précisée au mandat. Taux de TVA : 20%.
Barème applicable au 01/01/2024.*

Honoraires location

Location d'habitation selon la loi du 6 juillet 1989	Locataire	Propriétaire
Visite, constitution du dossier, étude de solvabilité, rédaction du bail	8€/m ² TTC*	8€/m ² TTC*
Réalisation de l'état des lieux	3€/m ² TTC*	3€/m ² TTC*
<p>Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.</p> <p>Cela dans le cas où le bien loué se situe dans une zone « non tendue ».</p> <p>*Ne pouvant excéder un mois de loyer charges comprises.</p>		
Location meublée	1 mois de loyer charges comprises	0€ si le bien est sous mandat de gestion sinon 1 mois de loyer charges comprises
Location de stationnement	100 € TTC	0€ si le bien est sous mandat de gestion sinon 100 € TTC
Location à usage professionnel ou commercial	25% du loyer annuel hors taxe hors charges	5% du loyer annuel hors taxe hors charges

Barème applicable au 01/01/2024. Taux de TVA : 20%.

Honoraires transaction en immobilier d'entreprise

Jusqu'à 350 000 €	7.50% HT	9.0% TTC avec un minimum de 6 000 € TTC
De 350 001 € à 500 000 €	6.50% HT	7.8% TTC
De 500 001 € à 750 000 €	5.50% HT	6.6% TTC
De 750 001 € à 4 000 000 €	4.50% HT	5.4% TTC
De 4 000 001 € à 5 500 000 €	3.50% HT	4.2% TTC
De 5 500 001 € à 6 000 000 €	2.50% HT	3.0% TTC
Plus de 6 000 000 €	2.0% HT	2.4% TTC
Avis de valeur par bâtiment estimé Gratuit dans le cadre d'un projet de vente	350 € HT	420 € TTC

*Les honoraires sont exprimés en pourcentage du prix de vente et sont à charge du vendeur sauf convention contraire précisée au mandat. Taux de TVA : 20%.
Barème applicable au 01/01/2024.*